

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 9 (1970-1971)
Heft: 36

Rubrik: La Suisse est-elle à l'heure?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

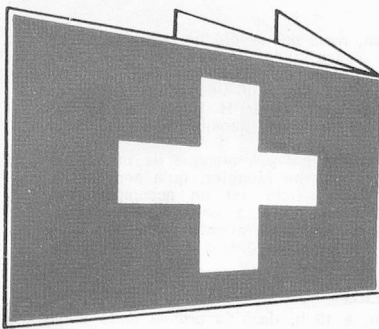
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



5042
9ème Année - No 36 - Novembre 1970

Paraît 4 fois par an

le courrier suisse

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de

1970 - 1971

Ce numéro est le dernier de l'année. C'est pourquoi la Rédaction du Courrier Suisse adresse à ses lecteurs, un peu prématurément mais de tout cœur, ses vœux les meilleurs pour une année 1971 heureuse et prospère. Il leur souhaite de terminer dans la joie celle de 1970.



LA SUISSE EST-ELLE A L'HEURE ?

Nous ne voudrions pas manquer de vous présenter les personnalités qui animeront les débats du vendredi 4 décembre 1970.

M. Jean-Claude NICOLE est né le 25 juin 1934, il est citoyen de Genève. Il a poursuivi ses écoles à Nyon et à Genève où il a fait sa maturité classique, puis a continué ses études d'avocat à l'Université de Genève. En 1955 il a décroché le Prix Edgard Aubert puis en 1956 le Prix Joseph des Arts. En 1957 il obtint son brevet d'Avocat et en 1958 sa licence en Sciences commerciales. Actuellement, il est avocat au Barreau de Genève, administrateur-délégué et directeur général de SONOR S.A., société éditrice du journal « La Suisse ».

Il a été nommé directeur de SONOR S.A. en 1962, puis administrateur-délégué en 1967, et administrateur-délégué directeur général au début de l'année 1970. Il a présidé l'Union genevoise des éditeurs de 1965 à 1969. Actuellement, il est membre du Comité de l'Union romande des éditeurs de journaux, président de la Commission mixte pour la formation des journalistes, membre du Comité directeur du centre de promotion de la presse suisse. Il est également le premier président des chantiers de l'église nationale protestante de Genève et de 1959 à 1969, il a présidé la Société auxiliaire de la Faculté autonome de théologie de l'Université de Genève. Il a été président du groupe de Genève de la Nouvelle Société Helvétique avant d'être nommé président central de la N.S.H. en 1970.

M. Jörg THALMANN est né à Horgen (Zurich) le 23 juin 1934. Il a poursuivi ses écoles à Winterthur jusqu'au baccalauréat en 1953, puis a étudié les lettres à l'Université de Zurich (littérature allemande, philologie, philosophie). Doctorat en 1962, avec une thèse sur le roman « Amerika » de Franz Kafka, soutenue auprès du Professeur Emil Staiger. Pendant ses études, activités de politique estudiantine (A.G.E., études sur le communisme, contacts avec les étudiants du tiers monde, fondation d'un club). De 1962 à 1963, apprentissage journalistique à la rédaction de la « Neue Zürcher Zeitung », de 1964 à 1967 membre de la rédaction des « Basler Nachrichten » et, depuis 1967, correspondant à Bruxelles de ce journal, de radio Beromünster, et de la « Correspondance politique suisse » ; à partir de 1970 également correspondant du « Tages Anzeiger » de Zurich. Co-auteur d'un livre appelé « Helvetische Alternativen » qui paraîtra sous peu, ouvrage critiquant la ligne suivie jusqu'ici par les instances officielles dans le domaine de la révision constitutionnelle, tout en proposant une nouvelle approche de cette tâche.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE SUISSE.

3000 BERNE. Suisse.

Quant au sujet lui-même, nous reprendrons l'historique que **M. Nicole** a bien voulu nous faire parvenir.

« Du Pacte qu'avaient conclu les trois cantons de la Suisse primitive à la Confédération des huit cantons, puis de la Confédération des huit cantons à celle des treize cantons, et enfin, de la Confédération des treize cantons au Pacte des vingt-deux cantons, notre pays a vécu sous le régime des Traités.

C'est en 1848 que la Confédération suisse s'est vu dotée, pour la première fois, d'une Constitution fédérale.

Depuis 1874, notre pays vit sous le régime de la seconde Constitution fédérale, laquelle il est vrai a subi depuis lors non moins de septante révisions.

La question posée aujourd'hui est de savoir dans quelle mesure il se justifie de procéder à une révision totale de cette Constitution. En effet, en 1965, deux membres des Chambres fédérales, M. Karl Obrecht, Député au Conseil des Etats, et M. Peter Dürrenmatt, Conseiller national, ont déposé une motion dans ce sens. Adoptée en 1966, ladite motion a amené le Conseil fédéral à désigner, en 1967, un groupe de travail pour l'étude d'une révision totale de la Constitution fédérale, généralement appelée du nom de son Président, M. F.T. Wahlen, ancien Président de la Confédération, « Commission Wahlen ».

Quel a été, depuis lors, le chemin parcouru par la « Commission Wahlen », quelle est la méthode de travail qu'elle a suivie, quels sont les résultats qu'elle a obtenus à ce jour et quelles sont les perspectives qui s'ouvrent pour l'avenir, tels sont les points qui doivent être examinés, notamment dans un sens prospectif, c'est-à-dire en ayant en vue l'aboutissement qui sera peut-être un jour celui de tout cet effort de recherches. »

Selon **M. Thalmann**, l'étude faite par la « Commission Wahlen » vise plutôt à détourner l'opinion des vrais problèmes. Il estime qu'il y a un malaise et son idée maîtresse est « d'arracher la Suisse à son traumatisme provenant d'une prospérité asphyxiante, de l'adapter à un monde dont l'évolution est explosive, d'assumer la tâche exemplaire de sauvegarde des libertés essentielles, dans les conditions modernes qui nous menacent avec des dangers inhumains, bref, de bâtir une nouvelle Suisse avec un peuple qui a gardé tout son sens de liberté et d'humanité ».

Le thème est vaste et promet une discussion animée et nous espérons que nombreux seront les participants à ce débat sur notre patrie et son avenir, occasion unique de

Retour éventuel :
Bd. Général Wahlen, 256
1030 BRUXELLES

Numéro spécial financé par l'Union Suisse de Bruxelles et
le Fonds de roulement du Courrier Suisse.

sortir de notre isolement et de poser des questions à des spécialistes qui connaissent à fond les problèmes qui nous font poser la question : la Suisse est-elle à l'heure ?

L'Editeur.

UNE AMBASSADE DE SUISSE A LUXEMBOURG

Le 23 octobre, une Ambassade de Suisse a été officiellement ouverte à Luxembourg, à l'occasion de la présentation des lettres de créance de S.E.M. Max FELLER.

Né en 1916 à Lucerne où il a effectué ses études primaires et secondaires et originaire de Utendorf (BE), M. Feller a fréquenté les universités de Londres et Zürich et obtenu, en 1949, le grade de docteur en philologie de l'université Humboldt à Berlin. Entré en 1942 au service du Département politique et affecté d'abord à Vienne, il fut successivement transféré, de 1945 à 1949, à nos représentations de Munich, Bayreuth et Berlin. Rappelé à Berne en 1950 et attribué à la Division des affaires politiques, il fut ensuite en poste à Cologne (1954-1959), à Rio de Janeiro (1959-1964), à Londres (1964-1966), puis, dès 1966, à la Mission suisse auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, où il a été promu conseiller d'ambassade de 1ère classe le 1er janvier 1967. Enfin, par décision du Conseil fédéral du 5 février 1969, M. Feller a été nommé chef du Bureau de l'intégration du D.P.F. et du D.F.E.P. et titularisé ministre le 3 septembre de la même année.

M. Feller est marié et a trois enfants.
Nous souhaitons une cordiale bienvenue au sein de notre Communauté à son Excellence et à Madame Feller et formons nos vœux les plus dévoués pour leur nouvelle carrière au Grand Duché.

—cdr—

NOUVEAU CHEF DE CHANCELLERIE A L'AMBASSADE DE SUISSE A BRUXELLES

En remplacement de M. Leuenberger, nommé Consul de Suisse à Catane, M. Albert-Jean SANDOZ, 1916, né à Moudon (Vaud), originaire de Marnand (Vaud), vice-consul, chef de la chancellerie de l'Ambassade de Suisse en Belgique, est arrivé à Bruxelles le 16 septembre venant de Budapest où il assumait les mêmes fonctions auprès de l'Ambassade de Suisse en Hongrie.

Précédemment M. Sandoz a été en poste à Cologne, Londres, Hong-Kong, Colombo, Moscou, Nice et Budapest.

M. et Mme Sandoz et leur fille habitent à la rue J.-B. Meunier, 10, 1180 Bruxelles.

C'est avec joie qu'au nom de la Communauté suisse de Belgique nous souhaitons à notre nouveau Vice-Consul et à Madame Sandoz un long et fructueux séjour en Belgique. Nous espérons qu'en dehors de ses activités consulaires, M. Sandoz trouvera auprès de ses compatriotes et au sein de nos sociétés un accueil et un appui qui faciliteront sa tâche.

—cdr—

MADAME ILSE MUGGLER A L'ATELIER

C'est sous le patronage et en présence de S.E.M. l'Ambassadeur de Suisse et Madame Monfrini, que notre gracieuse compatriote, Madame Ilse Muggler, a donné le 22 octobre dernier, à l'Atelier, un récital de Lieder et Mélodies. Elle était accompagnée par le pianiste Etienne Everard.

Madame Muggler possède une voix généreuse et remarquablement timbrée. Elle dispose d'un vaste registre, qui tient plus, à notre avis, d'un mezzo-soprano, que d'un alto. De toute façon, elle maîtrise sa voix avec un art consommé. On ne sent jamais l'effort, la fluidité de son est particulièrement agréable.

Son programme, élaboré avec éclectisme, comprenait des œuvres de A. Scarlatti, F. Schubert, O. Schoeck, A. Sorasina, R. Bella, C. Debussy et H. Duparc. La cantatrice a su exprimer avec beaucoup de sentiment et d'expression artistiques le caractère propre de chacune des œuvres interprétées. Deux compositeurs suisses figuraient au programme : O. Schoeck et R. Bella. Les trois Lieder du premier, imprégnés de

mélancolie et d'une réelle émotion, nous ont révélé un compositeur en pleine possession de son art. Les quatre Lieder de R. Bella ne sont pas moins attachants. Les premiers, toutefois ont surpris par leur brièveté. Madame Muggler a su faire apprécier l'humour des compositions de A. Sorasina. Les mélodies de C. Debussy et de H. Duparc ont permis de mesurer, une fois de plus, la profonde sensibilité de Madame Muggler.

Ce fut une belle soirée et le public n'a pas manqué de manifester longuement sa satisfaction, tant à Madame Muggler, qu'à son accompagnateur, M. Etienne Everard. Ce pianiste est un accompagnateur d'une étonnante efficacité. Il soutient et porte la mélodie, sans jamais l'écraser. Il connaît son rôle à merveille. L'entente entre les deux artistes était sans faille. En bis, Madame Muggler a donné deux aimables mélodies de Jacques Dalcroze.

FETE DE NOEL A BRUXELLES

C'est le dimanche 20 décembre, à 15 h, dans la grande salle dorée de l'Hôtel Atlanta, Bd. Ad. Max, 7, à Bruxelles, qu'aura lieu la fête de Noël, organisée par l'Union Suisse.

Comme de coutume, ce sera avant tout la fête des enfants. C'est donc à leur intention que le « Théâtre de Marionnettes Casimir » se produira au cours de l'après-midi. Ce spectacle ne manquera certainement pas de divertir aussi les parents et tous les adultes qui voudront bien s'associer à cette manifestation. C'est le Révérend Père Edgard qui, cette année, apportera le message de Noël. Bien entendu, la traditionnelle arrivée du Père Noël marquera, comme toujours, le sommet de cette fête. Il aura la joie d'apporter quelques gâteries aux « enfants sages » des membres de l'Union Suisse. Son Comité souhaite qu'ils soient nombreux à assister à cette belle fête et que le verglas ne viendra pas perturber la circulation, comme ce fut le cas, l'an dernier.

FETE FEDERALE DE GYMNASTIQUE DE 1967

La Société Suisse de Gymnastique de Bruxelles s'est vue confier par la Société Fédérale de Gymnastique Suisse la projection en Belgique du Film de la Fête Fédérale de Gymnastique 1967 à Berne. Ce film en couleurs, sonorisé, sera présenté le jeudi 26 novembre 1970, à 20 h, dans l'auditorium « Mail », des Etablissements d'Ieteren Frères, rue du Mail, 50, à Bruxelles.

La Société Suisse de Gymnastique de Bruxelles convie aussi à cette soirée les membres des autres sociétés suisses de la capitale. Elle espère qu'ils assisteront nombreux à cette projection. Cette séance est gratuite. Une collecte sera faite à l'issue de la soirée pour couvrir une partie des frais d'organisation.

M. JEAN-CLAUDE NICOLE A ANVERS

Profitant de son passage à Bruxelles, M. Nicole, Président Central de la N.S.H., honorera de sa présence le dîner qu'organise, le 5 décembre à 20 h 30, la Société Suisse d'Anvers, en la salle « Alpheusdal » à Berchem.

Nos compatriotes auront l'occasion de faire sa connaissance au cours d'un apéritif qui précédera le repas, dès 19 h 30. Les personnes désirant participer à ce dîner sont priées de contacter M. G. Fretz, Tolstraat 65, tél. 38.77.31.

PROCHAIN COURRIER :

Parution prévue début février 1971. Articles et communications à envoyer au plus tard le 22 janvier 1971.

LE COURRIER SUISSE

Rue Philippe-le-Bon 2 - 1040 Bruxelles. C.C.P. n° 387.48.

Editeur responsable :

J. PIERREHUMBERT, Bd. Gén. Wahis 256 - 1030 Bruxelles.

Commission de rédaction : A. BERGUER, J.-Cl. MONTANDON et J. PIERREHUMBERT ; Collaborateur : J. AMANN.

Imprimerie : Efbé, chaussée de Mons 623 - 1070 Bruxelles.

Vendredi 4 décembre 1970, à la Maison Suisse, Bruxelles

REUNION DE LA COMMUNAUTE SUISSE DE BELGIQUE ET DU GRAND DUCHE

organisée par l'Union Suisse de Bruxelles et la rédaction du Courrier Suisse.

Programme :

18 h 30 apéritif

19 h 00 souper-choucroute

20 h 00 début des débats sur le thème :

LA SUISSE EST-ELLE A L'HEURE ?

avec la collaboration de

M. Jean-Claude NICOLE, de Genève, Président Central de la Nouvelle Société Helvétique, Administrateur-Délégué du journal « La Suisse »

M. Jörg THALMANN, correspondant à Bruxelles des « Basler Nachrichten » du « Tages Anzeiger » et de Radio Beromünster

M. Jean-Claude MONTANDON, Délégué de notre Communauté auprès de la Commission des Suisses de l'étranger.

Invitation cordiale à tous nos compatriotes à cette passionnante discussion.

Inscriptions : Prière de retourner le bulletin ci-dessous à M. A. Berguer, Av. de la Chevalerie 1, 1040 Bruxelles, jusqu'au 27 novembre 1970.

..... Détacher ici

BULLETIN D'INSCRIPTION

M., Mme, Mlle (caractères d'imprimerie s.v.p.)

Adresse :

assistera(ront) à la soirée du 4 décembre à 18 h 30, à la Maison Suisse. Il vous prie de lui (leur) réserver repas, au prix de 150 F (comprenant choucroute, salade de fruits, service - sans les boissons).

Le prix du repas doit être réglé sur place.